

d'obéir au premier précepte qu'elle leur donnait : la charité envers leurs frères !

Le christianisme n'a point trouvé dans ses enseignements de paroles pour condamner le maître barbare qui aura vu dans l'être qu'il faisait servir à ses caprices ou à ses passions, non l'image réfléchissant la ressemblance de la divinité ; mais je ne sais quelle imitation des traits de l'homme revêtant un animal destiné à subir sa brutale domination ?

Maintenant voyons les faits eux-mêmes. D'abord il faut remarquer que, durant les trois premiers siècles, l'Église était dans l'impossibilité absolue d'exercer une influence directe sur l'organisation sociale, esclave elle-même elle ne pouvait facilement donner la liberté. Cependant au fond de ces catacumbes où elle habitait trois cents ans, elle était plus libre que la masse d'hommes qui vivaient au grand air au-dessus de sa tête.

Attendu qu'il est désirable par la paix, la concorde et la bonne harmonie de l'Union, qu'on puisse arriver à l'arrangement amiable, sur des bases équitables, de toutes les difficultés qui existent entre les États, et prouver leur origine dans l'institution de l'esclavage :

M. Clay reconnaît que les actes qui ont abouti à l'organisation de la Californie ne sont pas tout-à-fait réguliers.

Pie IX et le Roi de Prusse. Dans une des dernières révoltes des Polonais, 200 insurgés appartenant aux meilleurs familles, furent emprisonnés en Prusse, et grièvement compromis.

Disposé pour l'aimer qu'il me rende fort et courageux pour souffrir et pour endurer et qu'il me donne une généreuse constance pour persévérer en son amour et son service.

Je suis de cœur et d'affection, etc., etc. De Renselaerwich ce 30 d'avril 1643.

LES PP. CAPUCINS A PARIS.—Le P. Provincial des Capucins en France, s'est rendu dernièrement à Paris avec son compagnon, pour répondre aux instances de plusieurs curés de la ville, et de laïcs distingués.

M. l'abbé Brinkman, curé de Cologne, fut chargé de la remettre à Sa Majesté. Pendant que le roi la lisait, il aperçut de grosses larmes qui s'écoulaient sur ses joues, et après la lecture Sa Majesté lui dit : "Savez-vous ce qui me touche ?" Sire, répond le curé, je n'oserais pas me permettre de vous en demander la raison. Eh ! bien, lui dit le Monarque, la voici : c'est de voir le Pape m'écrire pour solliciter la grâce des Polonais. Je reconnais bien que c'est le véritable Père des catholiques. Puis ses larmes coulèrent encore, et le lendemain les Polonais recevaient leur liberté.

MELANGES RELIGIEUX. MONTREAL, VENDREDI 8 FEVRIER 1850.

Question de l'Esclavage aux Etats-Unis.

Il semble que le Congrès ne puisse rien faire sans que cette question de l'esclavage ait reçu une solution d'une manière ou d'une autre.

Prises ensemble, a dit M. Clay, ces résolutions proposent un arrangement amical de toutes les controverses soulevées entre les États libres et ceux à esclaves, au sujet de l'institution de l'esclavage.

M. Clay reconnaît que les actes qui ont abouti à l'organisation de la Californie ne sont pas tout-à-fait réguliers.

Le premier point explique, M. Clay passe à la seconde de ses résolutions, conçue en ces termes :

L'esclavage n'existant pas par les lois actuelles, et ne devant probablement jamais être introduit dans aucun des territoires acquis par les États-Unis de la république mexicaine, il est inutile pour le Congrès de pourvoir son introduction soit à son exclusion ; en conséquence, des gouvernements territoriaux convenables devraient être établis par le

disposé pour l'aimer qu'il me rende fort et courageux pour souffrir et pour endurer et qu'il me donne une généreuse constance pour persévérer en son amour et son service.

Je suis de cœur et d'affection, etc., etc. De Renselaerwich ce 30 d'avril 1643.

LES PP. CAPUCINS A PARIS.—Le P. Provincial des Capucins en France, s'est rendu dernièrement à Paris avec son compagnon, pour répondre aux instances de plusieurs curés de la ville, et de laïcs distingués.

Congrès dans toutes les parties des dits territoires non comprises dans les limites de l'Etat proposé de Californie, sans aucune clause d'abolition, restriction ou condition touchant l'esclavage.

Cette proposition constate deux vérités. L'une de droit, l'autre de fait. La vérité de droit, c'est qu'il n'existe pas en ce moment d'esclavage dans aucune partie du territoire acquis du Mexique. La vérité de fait, c'est que l'esclavage ne sera probablement jamais introduit dans ces mêmes territoires.

Quant à la nécessité d'établir des gouvernements territoriaux, sans parler ni de l'introduction, ni de l'exclusion de l'esclavage, M. Clay la regarde comme absolue.

La frontière occidentale du Texas sera fixée sur le Rio del Norte, commençant à une lieue marine de son embouchure et remontant son cours jusqu'à la limite méridionale du Nouveau Mexique ; elle suivra ensuite cette ligne vers l'Est et continuera dans cette direction jusqu'à la limite établie entre les États-Unis et l'Espagne ; sans embrasser aucune partie du Nouveau Mexique soit qu'elle se trouve située à l'Est ou à l'Ouest du Rio del Norte.

L'esclavage dans le district de Colombie fut l'objet des cinquième et sixième résolutions. Elles portent que :

Il est inopportun d'abolir l'esclavage dans le district de Colombie, tant que cette institution continuera d'exister dans l'Etat de Maryland, sans le consentement de cet Etat, sans le consentement de la population du district et sans donner une juste indemnité aux propriétaires d'esclaves dans le district.

Sur la septième résolution, l'orateur a déclaré qu'il s'abstenait de tout commentaire, attendu qu'elle se rattache à un sujet qui occupe en ce moment même l'attention du Sénat.

Sur la huitième et dernière de ces résolutions formule la déclaration suivante :

Le Congrès n'a nul pouvoir pour défendre ou entraver le trafic des esclaves entre les États à esclaves ; l'admission ou l'exclusion des esclaves transportés de l'un d'entre eux dans un autre, dépend exclusivement de leurs lois particulières.

M. Clay ne demande pas que ce dernier principe soit converti en loi ; c'est simplement un axiome qu'il pose. Tel a d'ailleurs été son but en formulant cette série complète de propositions. En examinant l'ensemble du sujet, il lui a semblé bon et utile de s'appuyer sur les principes fondamentaux ; il s'est efforcé de leur donner une formule simple et claire, pour qu'ils puissent toujours être présents à l'esprit public, et qu'on en évite ainsi la violation.

a d'ailleurs pour lui la supériorité numérique ; or, la puissance et la magnanimité ne doivent-elles pas toujours marcher de compagnie ?

M. Clay a terminé ses discours, ou plutôt cet exposé, par un appel véhément à la concorde. Pour donner plus de force à sa parole, il a produit une relique, dont la puissance doit être grande, en effet, sur les cœurs américains ; c'est un fragment du cercueil de Washington, qui lui avait été remis le matin même.

ENCYCLIQUE. DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE PIE IX.

Lux Archievèques et Evêques d'Italie. VÉNÉRABLES FRÈRES, Salut et Bénédiction Apostolique.

Suite.

Pour y parvenir, il faut prendre une peine continuelle, de peur que le peuple, trop peu instruit de la doctrine chrétienne et de la loi du Seigneur, hébété par la longue licence des vices, ne distingue qu'à peine les embûches qu'on lui tend et la méchanceté des erreurs qu'on lui propose.

Il faut veiller spécialement à ce que les fidèles eux-mêmes aient profondément gravé dans l'esprit le dogme de notre très-sainte religion sur la nécessité de la foi catholique pour obtenir le salut.

Cependant vous aurez spécialement soin d'administrer à tous les fidèles, dans le temps convenable, le sacrement de Confirmation, qui, par un souverain bienfait de Dieu, donne la force d'une grâce particulière pour confesser avec constance la foi catholique, même dans les plus graves périls.

Nous ne doutons pas que les curés, leurs vicaires et les autres prêtres qui dans certains jours, et surtout au temps du jeûne, se livrent au ministère de la prédication, ne s'empressent de vous prêter leur concours, en toutes ces choses.

Du reste, on toutes ces choses, vos soins et ceux des prêtres vos coopérateurs tendront particulièrement à faire concevoir aux fidèles la plus grande horreur pour ces crimes ; qui se commettent au grand scandale du prochain.

Car vous savez combien, en divers lieux, a grandi le nombre de ceux qui osent publiquement blasphémer les saints du ciel et même le très-saint nom de Dieu, ou qui ont commis comme vivants, dans le concubinage et y joignant parfois l'inceste, ou qui, les jours fériés, se livrent à des œuvres serviles, leurs boutiques ouvertes, ou qui, en présence de plusieurs, méprisent les préceptes du jeûne et de l'abstinence, ou qui, non rougissant pas de commettre de la même manière d'autres crimes divers.

Que les fidèles confiés à vos soins soient donc avertis qu'il est essentiel à la nature même de la société humaine que tous obéissent à l'autorité légitimement constituée dans cette société ; et que rien ne peut être chan-

frères par la contagion de leur mauvais exemple. Car il est écrit : Va mundo a scandalis.... Va homini illi per quem scandalum venit.

Parmi les divers genres de pièges par lesquels les plus subtils ennemis de l'Église et de la société humaine s'efforcent de prendre les peuples, un des principaux est assurément celui qu'ils avaient préparé déjà depuis longtemps dans leurs crâmes deséinés, et qu'ils ont trouvé dans l'usage dépravé du nouvel art de la librairie. Ils s'y donnent tout entiers, de sorte qu'ils ne passent pas un jour sans multiplier, sans jeter dans les populations les libelles impies des journaux, des feuilles détachées, pleins de mensonges, de calomnies, de séductions. Bien plus, usant du secours des Sociétés Bibliques, qui, depuis longtemps déjà, ont été condamnées par le Saint-Siège, ils ne rongissent pas de répandre de saintes bibles, traduites, sans qu'on ait pris soin de se conformer aux règles de l'Église, en langue vulgaire, profondément altérées et rendues en un mauvais sens avec une audace inouïe, et sous un faux prétexte de religion, d'en recommander la lecture au peuple fidèle.

Il sera très-utile, Vénérables Frères, pour arrêter la contagion des mauvais livres, que des livres de même volume, écrits par des hommes de science distinguée et sainte, et préalablement approuvés par vous, soient publiés pour l'éducation de la Foi et la salubre éducation du peuple. Vous aurez soin que ces mêmes livres, et d'autres livres, de doctrine également pure, composés par d'autres hommes, selon que le demanderont les lieux et les personnes, soient répandus parmi les fidèles.

Tous ceux qui coopèrent avec vous dans la défense de la Foi auront spécialement en vue de faire pénétrer, d'affermir, de graver profondément dans l'esprit de vos fidèles la piété, la vénération et le respect envers ce Siège suprême de Pierre, sentiments par lesquels vous vous distinguez éminemment, Vénérables Frères. Que les peuples fidèles se souviennent qu'ici vit et préside, en la personne de ses successeurs, Pierre, le prince des apôtres, dont la dignité n'est pas séparée de son héritier indigne. Qu'ils se souviennent que Jésus-Christ Notre Seigneur a placé sur cette Chaire de Pierre l'inséparable fondement de son Église, et que par Pierre il a donné les clés du royaume des Cieux, et que pour cela il a prononcé une fois la foi de Pierre ne faille jamais, et ordonné à Pierre de confirmer ses frères dans cette foi ; de sorte que le successeur de Pierre, le Pontife romain, tenant la Primauté dans tout l'univers, est le vrai Vicair de Jésus-Christ, le Chef de toute l'Église, le Père et le Docteur de tous les chrétiens.

Quant à cette doctrine de dépravation et à ces systèmes, tout le monde sait déjà qu'ils ont pour but principal de répandre dans le peuple, en abusant des mots de liberté et d'égalité, les pernicieuses inventions du Communisme et du Socialisme. Il est constant que les chefs soit du Communisme, soit du Socialisme, bien qu'agissant par des méthodes et des moyens différents, ont pour but commun de tenir en agitation continuelle et d'habiter peu à peu à des actes plus criminels encore les ouvriers et les hommes de condition inférieure, trompés par leur langage artificieux et séduits par la promesse d'un état de vie plus heureuse. Ils comptent se servir ensuite de leur secours pour attaquer le pouvoir de toute autorité supérieure, pour piller, dilapider, envahir les propriétés de l'Église d'abord, et ensuite celles de tous les autres particuliers, pour violer enfin tous les droits divins et humains, amener la destruction du culte de Dieu et le bouleversement de tout ordre dans les sociétés civiles. Dans un si grand danger pour l'Italie, il est de votre devoir, Vénérables Frères, de d'employer toutes les forces du zèle pastoral pour faire comprendre au peuple fidèle que s'il se laisse entraîner à ces opinions et à ces systèmes pervers, ils le conduiront à son malheur temporel et à sa perte éternelle.

Que les fidèles confiés à vos soins soient donc avertis qu'il est essentiel à la nature même de la société humaine que tous obéissent à l'autorité légitimement constituée dans cette société ; et que rien ne peut être chan-